

Présents :

Mmes GENSSLER Édith, LAURENT Anne, RACAUD Béatrice, SAVO Sylviane,
MM. CLARET Jean-Jacques, MARCHANT Marcel, ASSEMAT Matthieu, BONAFOUS
Raymond, DUCOMMUN Frank, MERLIO Gwénaél, SERAN Loïc.

Secrétaire de séance : M. SERAN Loïc

M. le Maire préside le Conseil, ouvre la séance à 21h00.

Une minute de silence est demandée en hommage à M. Samuel PATY.

Le compte rendu de la séance du 11 septembre est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2020-26 Transfert du Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes Terres du Lauragais – décision d'opposition.

A l'unanimité le conseil s'oppose au transfert du Plan Local d'urbanisme à la communauté de communes Terres du Lauragais et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à cette affaire.

Délibération 2020-27 ESIT Contrat entretien entreprise de nettoyage école élémentaire de Tarabel.

Renouvellement du contrat avec la société Point Nett à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021, pour une durée de 2 heures par jour.

Le conseil valide la délibération, 09 voix pour et 2 voix contre.

Délibération 2020-28 ESIT remplacement disjoncteur général coffret électrique.

Suite à la visite du bureau de contrôle VERITAS il est nécessaire de remplacer le disjoncteur général. L'ESIT a retenu le devis de la société SERVICES et PROTECTIONS pour un montant de 2 083, 60 € HT.

A l'unanimité, le conseil valide le devis de la société SERVICES et PROTECTIONS.

Délibération 2020-29 ESIT Renforcement des prises électriques dans le bureau des Maîtres.

L'ESIT, suite à la visite du bureau de contrôle VERITAS, propose de valider l'ajout de deux prises électriques dans le bureau des Maître pour un montant de 700 € HT avec la société SERVICES et PROTECTIONS.

Le conseil municipal s'oppose à ce devis, 10 voix contre et 1 abstention.

Délibération 2020-30 ESIT remplacement des robinets salle de plonge et cuisine.

L'ESIT doit procéder au remplacement des robinets de la salle de plonge et de la cuisine.

L'ESIT a retenu le devis de la société STIC pour un montant de 1 130 € HT.

Le conseil valide le devis, 09 voix pour et 2 abstentions.

Comptes rendus des réunions intercommunales

SIPOM

Une prime spéciale COVID19 a été instaurée pour les agents.

Augmentation de la taxe d'activité polluante.

ESIT

Compte rendu de la réunion du 28 septembre 2020. Les délégués ont demandé d'avoir au moins deux devis pour tous les travaux concernant l'école.

Les travaux d'investissement sur l'éclairage et le changement des volets sont terminés.

Des fissures apparaissent à la jonction de l'extension de l'école. Un dossier a été déposé à l'assurance.

Point Travaux

Les travaux prévus au Pool Routier 2020 ont été effectués.

VC10 Cammas – VC La Place – VC 7 Prasigaut et emplacement tri sélectif Falgayrac
Curage du fossé en Clausolle VC3.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il garde les pouvoirs de polices spéciales pour la voirie communale et SMEA - RESEAU31.

Le pouvoir de police spéciale pour les déchets est transféré au SIPOM. Le syndicat dispose de deux agent assermentés afin de pouvoir verbaliser l'incivisme.

Un compte rendu du conseil d'école est présenté.

Monsieur le Maire informe le conseil sur le projet de numérotation des habitations. Le dossier concernant les démarches administratives sera envoyé à tous les membres du conseil.

L'association de prévention routière demande une subvention pour 2021. Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

Une demande d'emplacement de stationnement de taxi a été formulée. Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un courrier a été envoyé à la Direction de la Voirie Départementale pour la demande de ralentissement au lieu-dit La Paillasse et l'élargissement de la voie communale « Les Pibouls ». A ce jour, la commune n'a pas eu de réponse.

Monsieur le Maire fait part de l'appel à candidature au Conseil de Développement de la communauté de communes des Terres du Lauragais.

La décision du Tribunal Administratif de Toulouse concernant le contentieux en urbanisme avec Mme ROUQUET Fabienne a été rendue. Le Tribunal Administratif rejette le recours déposée par Mme ROUQUET et rejette la demande d'indemnisation aux frais faite par la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'effondrement du parapet du pont En Clausolle. Une plainte a été déposée à la gendarmerie et ces dégâts ne sont pas pris en charge par l'assurance communale. La sécurisation du lieu a été mise en place par le service voirie des Terres du Lauragais. La commune pourra procéder aux travaux de remise en état sans avoir l'obligation de les intégrer dans le Pool Routier.

Une réunion avec la SAFER, M. CANCIAN Michel et Mme et M. CALSOU a été organisée. La commune aura une partie de la parcelle (environ 2 000 m²) en continuité de la salle des fêtes avec accès au fossé. La commune gardera le chemin d'accès aux parcelles.

Deux projets d'implantation et deux devis sont présentés pour le jardin du souvenir et du columbarium. L'implantation de ce monument est prévue au cimetière du haut.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 11 décembre 2020.

La séance est levée à 23h15.